

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2024-33
Occupation du domaine public
Rue Anatole Hugot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise Constructions Pinto,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement rue Anatole Hugot en raison de travaux de gros œuvres.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Constructions Pinto est autorisée à réserver deux emplacements au niveau des 27 et 29 rue Anatole Hugot, en raison de travaux de gros œuvres du lundi 26 février au vendredi 28 juin 2024.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise Constructions Pinto. L'accès aux riverains et aux services de secours devra être maintenu en cas de nécessité.

ARTICLE 3 : L'entreprise Constructions Pinto, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.